

CADRE DE BON VOISINAGE DU COMPLEXE MINIER GOLDEX

FOIRE AUX QUESTIONS

RÉPERTOIRE DES QUESTIONS

SECTION : QUESTIONS GÉNÉRALES

1. À qui s'adresse le cadre de bon voisinage du complexe minier Goldex?
Comment savoir si les mesures du cadre s'adressent à moi?
2. Ma maison est en construction dans le secteur visé, est-ce que le cadre s'appliquera à moi?
Si je vends ma maison, est-ce que les nouveaux propriétaires auront accès aux mesures du cadre?
3. Est-ce que le cadre est effectif?
4. Que se passera-t-il après la date de fin du cadre en juin 2026?

SECTION : COMMUNICATIONS ET AVIS

5. Comment faire pour voir les données de vibration sur le site Internet de la mine Goldex?
6. Comment faire pour s'abonner aux avis de vibration et/ou aux avis sismiques?
7. Je souhaite entrer en contact avec un membre de l'équipe des relations avec le milieu, quelles sont les coordonnées?

SECTION : PROGRAMME DE SUPPORT À LA VALORISATION DES PROPRIÉTÉS VOISINES DE GOLDEX

8. Suis-je admissible au programme de support à la valorisation des propriétés?
9. Ma maison est en construction dans le secteur visé, ai-je droit au programme de support à la valorisation des propriétés?
Si je vends ma maison, est-ce que les nouveaux propriétaires auront droit au programme de support?
10. Quelles dépenses peuvent être soumise dans le programme de support à la valorisation des propriétés?
11. Comment faire pour soumettre des factures dans le programme de support à la valorisation des propriétés?
12. Quand pouvons-nous participer au programme?
13. Quel est le montant offert par la mine Goldex pour la valorisation des propriétés?

SECTION : PROGRAMME DE SUIVI DES PUIITS

14. Comment faire pour s'inscrire au programme?
15. Comment fonctionne le programme?
Qui paie pour les inspections?
16. Qu'est-ce qui est inclus dans le rapport de l'inspecteur?
17. À qui sont remis les rapports d'inspection?

SECTION : SISMICITÉ

18. Comment savoir si un événement sismique a été généré par les opérations de la mine?

RÉPONSES AUX QUESTIONS

QUESTIONS GÉNÉRALES

- 1. À qui s'adresse le cadre de bon voisinage du complexe minier Goldex?
Comment savoir si les mesures du cadre s'adressent à moi?**

Ce cadre s'applique aux adresses résidentielles voisines de Goldex qui sont localisées dans les rues suivantes ou dans un rayon de 1 km de nos installations : chemin de la Mine-École, chemin de la Baie-Dorée, rue Ted Godon, chemin de la Mine Goldex, chemin de l'Horizon, chemin des Nénuphars.

Le cadre est applicable par résidence et non par propriétaire.

**La sélection des secteurs visés par le cadre a été effectuée sur la base de la proximité de nos opérations et dans l'optique de supporter la mise en valeur du secteur limitrophe de Goldex.*



- 2. Si ma maison est en construction dans le secteur visé, est-ce que le cadre s'applique à moi?
Si je vends ma maison, est-ce que les nouveaux propriétaires auront accès aux mesures du cadre ?**

Le cadre d'engagement à la valorisation du secteur de Goldex s'appliquera aux nouvelles constructions terminées et occupées du secteur visé et sera transférable lors d'une vente à un nouveau propriétaire.

- 3. Est-ce que le cadre est en vigueur?**

La présente version du cadre est en vigueur dès maintenant, et ce, jusqu'au 30 juin 2026.

- 4. Que se passera-t-il après la date de fin du cadre en juin 2026?**

Goldex souhaite évaluer, avec l'aide des voisins, la performance de la version actuelle du cadre et permettre de l'ajuster au besoin pour le renouvellement. Les mesures du cadre feront donc l'objet d'une révision avec les voisins et les différentes parties prenantes à l'échéance de la version actuelle.

COMMUNICATIONS ET AVIS

5. Comment faire pour voir les données de vibration sur le site Internet de la mine Goldex?

- Allez au : abitibi.agnicoeagle.com
- Dirigez-vous vers la section : Goldex
- Puis : Inscription aux avis et données de vibration
- Sélectionnez le mois, puis le jour dont vous souhaitez connaître les données de vibration.
- Pour faciliter vos visites suivantes, nous vous encourageons à ajouter le lien direct dans vos favoris : https://abitibi.agnicoeagle.com/?page_id=2469
- Nous vous conseillons de consulter le document d'explication des rapports afin de bien comprendre leur contenu qui se trouve dans le lien suivant : http://abitibi.agnicoeagle.com/wp-content/uploads/2020/02/Lecture_rapport.pdf

6. Comment faire pour s'abonner aux avis de vibration et/ou aux avis sismiques?

- Allez au : abitibi.agnicoeagle.com
- Dirigez-vous vers la section : Goldex
- Puis : Inscription aux avis et données de vibration
- Ensuite : Remplissez le formulaire d'abonnement selon le type de communication souhaité ainsi que la méthode de communication.

7. Je souhaite entrer en contact avec un membre de l'équipe des relations avec le milieu, quelles sont les coordonnées?

- Par téléphone : 819 874-7822 #4103224
- Par courriel : relations.goldex@agnicoeagle.com
- Prenez note que le délai de réponse varie entre 24 à 48 heures ouvrables.

PROGRAMME DE SUPPORT À LA VALORISATION DES PROPRIÉTÉS VOISINES DE GOLDEX

8. Suis-je admissible au programme de support à la valorisation des propriétés?

Oui, si votre résidence se trouve dans un rayon de 1 km de nos installations ou dans les rues visées par le cadre, vous êtes admissible au programme : chemin de la Mine-École, chemin de la Baie- Dorée, rue Ted Godon, chemin de la Mine Goldex, chemin de l'Horizon, chemin des Nénuphars. Le cadre est applicable par résidence et non par propriétaire.

9. Si ma maison est en construction dans le secteur visé, ai-je droit au programme de support à la valorisation des propriétés?

Si je vends ma maison, est-ce que les nouveaux propriétaires auront droit au programme de support?

Les propriétaires de nouvelles constructions terminées et habitées ainsi que les nouveaux acheteurs auront droit de soumettre une demande au programme de support à la valorisation des propriétés l'année suivant la fin de la construction et l'année suivante pour les nouveaux acheteurs.

10. Quelles dépenses peuvent être soumises dans le programme de support à la valorisation des propriétés?

*Les frais admissibles doivent être liés à un projet de rénovation, d'entretien ou d'aménagement paysager de la propriété. La liste ci-dessous est fournie à titre illustratif et présente des exemples de dépenses admissibles. L'admissibilité d'une demande sera déterminée à la seule discrétion de Goldex.

- Peinture, plâtrage, améliorations intérieures (autres qu'articles de décoration)
- Changement ou revitalisation du revêtement extérieur, toiture
- Changement de plancher, ajout de tuile, remplacement de céramique, etc.
- Aménagement paysager, pavage de l'entrée, entretien du terrain (pelouse, déneigement)
- Changement fenêtres ou portes

11. Comment faire pour soumettre des factures dans le programme de support à la valorisation des propriétés?

Une période de réclamation est ouverte une fois par année et une communication de rappel est envoyée aux résidents. Cette période couvre les dépenses encourues dans l'année précédente. Pour soumettre une dépense lors des périodes de réclamation, le propriétaire doit remplir le formulaire de demande, fournir des preuves de propriété liées à la résidence et la facturation sur les travaux réalisés.

12. Quand pouvons-nous participer au programme?

Les périodes de réclamation se feront au mois de juillet. Ces périodes couvriront l'année précédente.

13. Quel est le montant offert par la mine Goldex pour la valorisation des propriétés?

Afin d'encourager la valorisation du secteur et permettre aux voisins d'effectuer des améliorations sur leur propriété, un remboursement de 1 200 \$ par année par résidence est offert.

Ce montant aide à couvrir des dépenses liées à la mise en valeur des propriétés, soit peinture, plâtrage, remplacement de céramique, changement de fenêtre ou de porte, aménagement paysager, etc.

En contribuant de façon concrète à la valorisation des propriétés du secteur autour de ses installations par un montant fixe et récurrent, la mine Goldex montre son leadership dans le maintien de relations respectueuses avec ses voisins.

14. Comment faire pour s'inscrire au programme ?

Tout propriétaire doit contacter l'équipe des relations avec le milieu pour être ajouté au programme de suivi des puits. Lors d'une vente ou d'une nouvelle construction, il est du devoir du nouveau propriétaire de contacter un membre de la mine Goldex afin d'être ajouté au programme.

- Par téléphone : 819 874-7822 #4103224
- Par courriel : relations.goldex@agnicoeagle.com
- Une communication de rappel est envoyée aux résidents par envoi postal.

15. Comment fonctionne le programme ? Qui paie les inspections ?

Au moment de l'inspection, la firme entre en contact avec tous les participants inscrits au programme afin de planifier un rendez-vous. La facture sera acheminée par la firme directement à la mine Goldex.

16. Qu'est-ce qui est inclus dans le rapport de l'inspecteur ?

- Inspection documentée du puits
- Qualité de l'eau
- Test physico-chimique
- Galonnage

17. À qui sont remis les rapports d'inspection ?

Une copie du rapport est envoyée simultanément au propriétaire et à la mine Goldex. Ces informations serviront à évaluer le portrait des puits du voisinage tout au long de la poursuite de nos opérations dans l'optique d'acquisition de connaissances partagées.

SISMICITÉ

18. Comment savoir si un événement sismique a été généré par les opérations de la mine ?

Goldex a défini une approche proactive et responsable dans le cas d'une sismicité de plus grande magnitude générée par ses opérations. Celle-ci comprend un avis qui sera transmis lorsqu'un événement sismique d'une magnitude Richter de plus de 1.5 est ressenti à la surface à toute personne inscrite au système d'envoi automatisé.

**La magnitude Richter de plus de 1.5 a été retenue comme base pour émettre un avis à la communauté suite à l'analyse de l'historique des événements sismiques et des vibrations engendrées par ceux-ci.*

Cet avis comprend :

- La date et l'heure de l'événement
- La magnitude de Richter de l'événement
- La possibilité ou non d'un dépassement des niveaux de vibrations de l'USBM et de la directive 019 sur l'industrie minière du gouvernement du Québec où des dommages sont possibles
- Le contact pour plus d'information



AGNICO EAGLE

COMPLEXE MINIER GOLDEX

Pour s'inscrire au système d'envoi automatisé :

- Allez au : abitibi.agnicoeagle.com
- Dirigez-vous vers la section : Goldex
- Puis : Inscription aux avis et données de vibration
- Ensuite : Remplissez le formulaire d'abonnement selon le type de communication souhaité ainsi que la méthode de communication.